

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

*Direction des ressources humaines*

### **Décision du 6 juin 2017 modifiant la décision du 29 mai 2015 modifiée portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en administration centrale**

NOR : TREK1714609S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État de la transition écologique et solidaire et le ministre de la cohésion des territoires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu la décision du 29 mai 2015 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en administration centrale,

Décident :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 29 mai 2015 susvisée est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail en administration centrale pour le syndicat FO :

#### *En qualité de membres titulaires*

Jean-Claude PROTEAU.

Philippe LE GUILLOU.

Jacqueline BALZA.

#### *En qualité de membres suppléants*

Laurence PICHELIN.

Bruno SCHUMER.

Céline BARBE.

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 6 juin 2017.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
J. CLÉMENT